

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,  
Dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK  
Tél : 04 70 48 33 70

[yousef.taoufik@allier.gouv.fr](mailto:yousef.taoufik@allier.gouv.fr)

Circulaire n° 40 / 2018

Moulins, le - 7 JUIN 2018

La Préfète de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Département  
Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI  
Monsieur le Président du Conseil Départemental

Mesdames les sous-préfètes de Montluçon et de  
Vichy  
(en communication)

**Objet :** Guide pratique de la taxe de séjour – nouvelle version

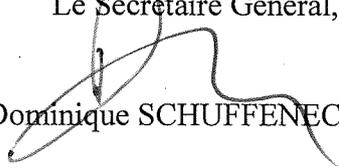
J'ai l'honneur de vous informer qu'une version actualisée du guide pratique sur la taxe de séjour a été élaborée par la Direction Générale des Collectivités Locales du ministère de l'Intérieur.

Cette version tient notamment compte des modifications introduites en loi de finances rectificative pour 2017.

Ce guide actualisé est consultable sur le portail commun <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/fiscalite-indirecte> et sur le site internet des services de l'État dans l'Allier, dans la rubrique politiques publiques, relations avec les collectivités territoriales, fiscalité locale.

Mes services restent disponibles pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Dominique SCHUFFENECKER